



**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE**  
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC  
Section de la CREUSE

532 - Maison des Associations et des Syndicats  
Immeuble de Braconne  
23000 - GUÉRET  
Téléphone : 05 55 41 04 81  
E-mail : [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)  
Site : [23.snuipp.fr](http://23.snuipp.fr)

A Guéret, le 29 juin 2021,

A Monsieur le Président des PEP

Objet : réponse à votre courrier du 6 avril 2021

Monsieur le Président,

Comme vous, nous avons pu mesurer l'attachement des personnels et des familles au CMPP que votre association gère à travers les banderoles qui ont pavés de nombreuses écoles. Nous nous réjouissons de constater le fort intérêt que portent parents et personnels aux élèves à besoins éducatifs particuliers et à leurs familles auxquels le CMPP apporte aides, soins et soutien.

Par le courrier que vous nous avez adressé ainsi qu'à toutes les écoles, vous confirmez donc que des évolutions sont en cours, notamment du fait de l'évolution du cahier des charges : nous avons alerté le CDEN sur cette question quand nous avons pris connaissance de ce nouveau cahier des charges. Nous ne doutons pas que votre représentant siégeant pour les associations partenaires de l'école vous a transmis cette alerte. A notre sens, il aurait été préférable d'informer préalablement les professionnels des évolutions plutôt qu'attendre qu'ils les mesurent concrètement, sans information préalable.

Vous vous voulez rassurant en indiquant que les évolutions apportées au fonctionnement des CMPP profiteront à tous, « *dans le sens d'une école toujours plus inclusive avec une stratégie de partenariat renforcée* ». La profession partage largement l'objectif d'une école inclusive, qui permet la réussite de tous les élèves. Cependant, l'exercice quotidien montre les limites de ces éléments de langage qui se heurtent trop souvent à la faiblesse des moyens consacrés qui ne permettent pas de répondre aux besoins des élèves. Nous mesurons quotidiennement dans le département les faiblesses durables et nombreuses dans la prise en charge d'un certain nombre de difficultés et/ou pathologies dans le contexte d'une population départementale socialement fragile. Or, l'évolution proposée n'inclut pas à notre connaissance, une évolution des moyens au regard des besoins.

Par ailleurs, comme nous l'avions indiqué dans notre alerte du CDEN et notre courrier à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et aux écoles, nous indiquions que le contenu du cahier des charges ne semble pas aller vers le maintien de l'ensemble des prises en charge mais une organisation vers « *un fonctionnement en **plateforme ressource** médico-sociale pour la prise en charge des enfants avec des troubles neuro-développementaux* ».

Nous pouvons également lire dans ce cahier des charges que : « *Pour les enfants présentant des troubles plus légers ne donnant pas lieu à une compensation individuelle des conséquences d'un handicap, le renforcement actuel des Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) par l'Education Nationale permettra de prendre davantage en charge ces enfants actuellement accompagnés par les CMPP.* ».

Or, en CDEN, nous avons fait le constat, sur la base de l'état des lieux des RASED présenté par l'Inspecteur d'Académie, que les RASED n'étaient pas en mesure de répondre aux difficultés des élèves, tout particulièrement aux difficultés d'ordre ré-éducatives en l'absence de moyens spécifiques dédiés.

Vous comprendrez donc que votre courrier ne nous rassure pas nécessairement et que nous nourrissons donc légitimement les plus grands doutes sur la capacité des CMPP et de l'ensemble des structures partenaires de l'école à prendre en charge les difficultés psycho-sociales qui éloignent, faute de prise en charge adaptée, les enfants/élèves de la réussite.

Aussi, afin de pouvoir engager un dialogue constructif avec la volonté que nous savons partager avec les PEP de garantir la réussite de tous les élèves, indépendamment des déterminismes sociaux, géographiques ou de genre, nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer. Ce moment pourrait être l'occasion de confronter les contraintes et les besoins mesurés sur le terrain, dans les écoles comme dans les structures partenaires, et les orientations portées dans le cahier des charges.

Nous vous remercions, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir nous proposer des dates de rencontres.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes très sincères salutations.

Pour le SNUipp-FSU23



Luc Marquès